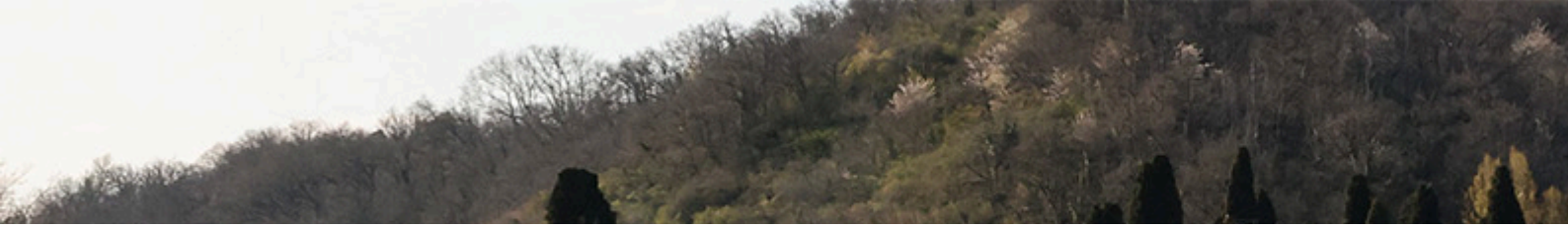

Lutte contre le cambriolage

Vous partez bientôt en vacances ?

Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit *Opération tranquillité vacances (OTV)* des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie. Si vous résidez en France métropolitaine ou dans un territoire d'Outre-mer, il est désormais possible de vous inscrire en ligne.

Comment faire ?

Pour s'inscrire, il suffit de :

* vous inscrire en ligne via FranceConnect ;
* ou remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer et le déposer à votre commissariat ou brigade de gendarmerie au moins 2 jours avant votre départ ;
* ou prendre rendez-vous en ligne avec la brigade la plus proche de votre domicile.

Veillez à bien indiquer si votre habitation est équipée d'un système d'alarme ou d'un simulateur de présence, et si quelqu'un passe relever votre courrier ou arroser vos plantes afin qu'il ne soit pas confondu avec un cambrioleur.

Des patrouilles de surveillance de la police ou de la gendarmerie seront effectuées gratuitement, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de vérifier qu'il ne se passe rien de suspect ou de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile durant votre absence. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu).

Vous devrez également prévenir les forces de l'ordre en cas de retour anticipé.